

Versement de l'appel à cotisation : Association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Chambéry

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

DECIDE

ARTICLE 1 – De payer l'appel à cotisation d'un montant de 500 € reçu de l'association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Chambéry pour l'année 2022.

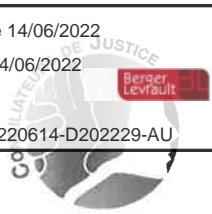
ARTICLE 2 – Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente délibération et de signer les pièces afférentes à ce dossier.

ARTICLE 3 - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Séez, le 14 juin 2022

Yannick AMET
Président





2 700 par an
Y. Arnaud 6 14/06
[Signature]

Demande de subvention

L'association des conciliateurs de justice de la Cour d'appel de CHAMBERY sollicite une subvention d'un montant de CINQ CENT euros (500 euros) au titre de l'année 2022 (le relevé d'identité bancaire de l'association est joint à la présente demande).

L'association des conciliateurs de justice de la Cour d'appel de CHAMBERY a pour missions :

- De pourvoir au recrutement des conciliateurs
- De veiller à garantir une permanence de conciliateur dans chaque communauté de communes
- De développer la présence des conciliateurs dans les FRANCE SERVICES
- D'accompagner les conciliateurs dans l'exercice de leurs fonctions
- De les former et de les informer
- De représenter les conciliateurs auprès de l'organisation judiciaire, des autres acteurs de l'action de justice, des élus

Le Président

Gérard Cuzin

Le trésorier de l'association, Monsieur Alain Varraud, peut être joint en tant que de besoin (06 71 62 41 53 – alain.varraud@conciliateurdejustice.fr)